



Ci-dessous les résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant :

**CONTRÔLE SANITAIRE
ADDUCTION CACEM**

Exploitant : ODYSSI

Commune : FORT-DE-FRANCE

Prélèvement et mesures de terrain effectués pour le compte de l'ARS, par LTA - E. ANICET le 22 septembre 2020 à 10h07

Installation (Code): UNITE DE DISTRIBUTION FORT DE FRANCE MEDAILLE (000059)

Point de surveillance (Code) : FDF/MEDAILLE Site OTANKINI - Rob. ext. (Chez Mme JEAN) (0000000089)

Analyse effectuée : D1

Référence laboratoire : H_E_20.1855.1 [LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES DE MARTINIQUE (9722)]

Prélèvement n° 97200100597



CONCLUSION SANITAIRE

Eau potable au vu des paramètres recherchés, naturellement faiblement minéralisée.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
ASPECT (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
ODEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
SAVEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
TEMPÉRATURE DE L'EAU (DOM)	25,6	°C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,6	unité pH	6,5	9,0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
CHLORE LIBRE	0,24	mg(Cl ₂)/L				
CHLORE TOTAL	0,24	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,1	NFU		2,0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,5	unité pH	6,5	9,0		
MINERALISATION						
CONDUCTIVITÉ À 25°C	103	uS/cm	200	1100		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	0	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	0	n/mL				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1	n/(100mL)		0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1	n/(100mL)				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1	n/(100mL)				0

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>
Le bilan qualité joint à la facture d'eau sur <http://ars.martinique.sante.fr>

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés
suivant la réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique

Validé le 09 octobre 2020
La Directrice Déléguée à la Santé
Environnementale et à la Prévention
Adjointe au Directeur de la Santé Publique
Marie-Françoise EMONIDE

Merci de conserver ce document affiché jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles